

Mobilité | Comment les actifs français se rendent-ils au travail ? Baromètre Alphabet France x Ifop | Édition 2024

Pour la 8^{ème} année consécutive, Alphabet France, le spécialiste des solutions et services de mobilité à destination des entreprises et de leurs collaborateurs, s'est penché sur les trajets domicile-travail des actifs français.

Comment les actifs français se rendent-ils au travail ?

Quelle place occupe la voiture dans la mobilité des actifs français ?

Les actifs français sont-ils prêts à passer à la voiture électrique ?

Quel est l'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être des actifs français ?

Quel rôle jouent les entreprises dans la mobilité de leurs salariés ?

Quelle sera la mobilité dans le futur d'après les actifs français ?

« D'après les résultats de cette nouvelle édition de notre baromètre annuel Alphabet France x IFOP, près de la moitié des actifs français prévoient, lors d'un potentiel changement de voiture, de se diriger vers une motorisation électrifiée. Portée par l'échéance de la fin des ventes de véhicules thermiques neufs en 2035, l'adoption de la mobilité électrique poursuit sa progression. Cette transition s'accélère grâce aux avancées technologiques des constructeurs et à l'expansion rapide du réseau de recharge. Elle repose également sur les entreprises, qui jouent un rôle clé dans l'évolution des pratiques des actifs français en termes de mobilité », commente Julien Chabbal, Président-directeur général d'Alphabet France.

Les chiffres-clés du baromètre 2024

74% des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. 23% utilisent les transports en commun, 27% un mode de transport doux classique ou électrique et 7% un deux ou trois-roues motorisé.

Parmi ceux qui utilisent une voiture pour se rendre au travail, **88% conduisent un véhicule thermique et 11% un véhicule électrifié (électrique ou hybride).**

47% des personnes interrogées prévoient, lors d'un potentiel changement de véhicule, **de se diriger vers une motorisation électrique ou hybride.**

Multimodalité : 31% des actifs interrogés utilisent deux moyens de déplacement différents ou plus pour se rendre au travail.

La **distance moyenne des trajets domicile-travail** est de **18 kilomètres** et le **temps de trajet moyen domicile-travail** est de **25 minutes**. Ces tendances diffèrent selon la région et la taille des agglomérations dans lesquelles s'effectuent ces trajets.

30% des sondés estiment que la mobilité liée à leur trajet domicile-travail **impacte négativement leur QVCT** (qualité de vie et des conditions de travail). **70%** affirment que **le niveau de pénibilité du trajet domicile-travail pèse dans le choix de postuler ou de rester dans une entreprise.** **68%** précisent que **l'accès à des solutions de mobilité pour effectuer ce trajet influence leur choix.**

55% des actifs affirment avoir la possibilité de bénéficier de solutions de mobilité via leur entreprise. **10% déclarent bénéficier d'un véhicule de fonction ou de service.** Parmi eux, **21% sont équipés d'une voiture électrique ou hybride** (simple ou rechargeable). **83% de ces derniers ont accès à des solutions de recharge fournies par leur entreprise** (sur leur lieu de travail, à domicile ou sur des bornes publiques).

80% des personnes sondées souhaitent au moins une évolution concernant leurs trajets domicile-travail dans les années à venir : elles aimeraient que ces trajets soient **plus économiques (40%), plus rapides (31%), plus écologiques (25%).**

La voiture, toujours essentielle à la mobilité des actifs français !

Le baromètre réalisé en 2017 par Alphabet France avec l'IFOP révélait que 81% des actifs français utilisaient une voiture personnelle ou de fonction pour effectuer leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels. Ce chiffre a connu une baisse en 2018 (76%) qui a été encore plus marquée en 2019 (72%). En 2020 et 2021, avec la crise sanitaire, la mobilité des Français a été marquée par un retour à l'utilisation de la voiture : cette proportion est remontée à 76%, pour se stabiliser à 75% en 2022 et 2023. **En 2024, la voiture personnelle ou de fonction est encore utilisée par 74% des actifs français pour leurs trajets domicile-travail.**

On constate que dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus, la voiture est moins utilisée (64%) ; à l'inverse, **dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, elle est davantage utilisée (84%)**. Si en région parisienne seuls 54% des sondés disent utiliser une voiture, ils sont 83% dans le quart Nord-Est de la France.

23% des sondés déclarent utiliser les transports en commun pour effectuer leurs trajets domicile-travail. Ce moyen de transport est davantage utilisé dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus (34%). **Ce chiffre atteint 51% en région parisienne, mais n'excède pas 9% dans le Sud-Ouest.**

- Ce mode de déplacement semble présenter de nombreux avantages : 50% le trouvent plus rapide, 44% le jugent plus économique, 37% mentionnent le facteur écologique, 21% estiment que c'est le mode de déplacement qui présente le moins de risque d'accident et **16% n'ont pas d'autre solution.**
- Les transports en commun ont également des détracteurs : ceux qui ne l'utilisent pas justifient leur choix en mettant en avant le fait qu'ils n'ont **pas accès aux transports en commun près de leur domicile** (35% à l'échelle nationale, 49% dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants) **ou de leur lieu de travail** (33% à l'échelle nationale, 42% dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants), tandis que 14% estiment devoir effectuer trop de changements au cours de leur trajet. 10% évoquent un manque de fiabilité, 10% trouvent qu'il y a trop de monde, 9% pensent que c'est trop coûteux et 7% craignent l'insécurité et les incivilités. Enfin, 18% reconnaissent avoir la possibilité d'utiliser ce mode de déplacement mais préférer se déplacer autrement.

27% des sondés optent pour un mode de déplacement doux, qu'il soit classique (marche à pied, vélo, trottinette) ou électrique. Enfin, les deux et trois-roues motorisés obtiennent 7% des suffrages.

À noter que le total dépasse les 100% : cela s'explique par la **multimodalité**. En effet, **31% des actifs interrogés précisent utiliser deux moyens de déplacement différents ou plus** pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

Trajets domicile-travail en voiture électrique, où en est-on ?

Parmi ceux qui utilisent une voiture pour se rendre au travail, **88%** (90% en 2023) conduisent un véhicule essence ou diesel (essence : **38%**, diesel : **50%**) ; **11%** (9% en 2023) utilisent un véhicule électrifié (100% électrique, hybride simple ou hybride rechargeable) (autre : 1%). La part d'utilisateurs de véhicules électrifiés atteint 17% en région parisienne.

On note par ailleurs que **47% des personnes interrogées prévoient, lors d'un potentiel changement de véhicule, de se diriger vers une motorisation électrique ou hybride**, mais aussi que les dispositifs tels que le bonus/malus et la prime à la conversion n'ont pas d'impact sur l'intention d'achat d'un véhicule pour 67% des sondés.

Ceux qui utilisent une voiture électrique ou hybride mettent en avant les avantages économiques (69%) et écologiques (39%) de cette motorisation. 33% apprécient le fait que ces véhicules soient plus agréables, 16% qu'ils soient plus silencieux. 18% précisent qu'ils représentent l'avenir, et 14% pensent qu'ils n'auront bientôt plus d'autre choix. Enfin, 5% expliquent qu'ils utilisent une voiture électrifiée car leur entreprise met ce moyen de déplacement à leur disposition.

Parmi les conducteurs de véhicules thermiques interrogés, 35% se disent prêts à passer à la voiture électrique et mettent en avant plusieurs arguments : c'est plus écologique (50%), plus économique (48%), plus silencieux (31%) et plus agréable (27%). Les conducteurs concernés sont également **28% à préciser qu'ils n'auront bientôt plus d'autre choix, et 29% que cela représente l'avenir.**

En revanche, 65% disent ne pas se sentir prêts à passer à l'électrique. Les freins évoqués sont : le coût plus élevé à l'achat (64%), la non-certitude que ce soit réellement écologique (49%), le temps de recharge trop long (40%) et **le manque de bornes de recharge disponibles sur le domaine public (40%)**. Pourtant, le déploiement du réseau de bornes de recharge poursuit sa progression et enregistre aujourd'hui **1,8 million de points de charge en France, dont près de 147 000 accessibles au public, ce qui correspond à une évolution de +36% en 1 an** (chiffres au 31 août 2024)¹. Il est également à noter que **60% des répondants ont estimé à moins de 20 kilomètres la distance entre leur domicile et la borne de recharge la plus proche**, et seulement 6% une distance supérieure à 20 kilomètres (les 34% restants ont répondu « je ne sais pas »).

Sont également mentionnées l'autonomie estimée trop faible pour la distance à parcourir (39%) et la non-possibilité d'accéder à des bornes de recharge à domicile ou sur le lieu de travail (38%).

¹ Source : <https://www.avere-france.org/publication/barometre-146-771-points-de-recharge-ouverts-au-public-fin-aout-2024/>

Les trajets domicile-travail en 2024

Pour effectuer les trajets domicile-travail, **40% des actifs circulent principalement en zone urbaine**, 32% en zone rurale et 28% en zone péri-urbaine.

La distance moyenne des trajets domicile-travail est de 18 kilomètres. Elle est inférieure ou égale à 20 kilomètres pour 62% des actifs sondés. **La durée moyenne par trajet domicile-travail est de 25 minutes.** Elle est de 20 minutes ou moins pour 54% des répondants et dépasse les 30 minutes pour 25% des personnes interrogées.

Ces tendances diffèrent selon la région. En région parisienne, seuls 17% des actifs mettent 10 minutes ou moins pour effectuer leurs trajets domicile-travail, et 43% mettent 30 minutes ou plus. En revanche, dans le Sud-Est par exemple, 33% mettent 10 minutes ou moins, et seuls 20% mettent 30 minutes ou plus.

L'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être

30% des actifs sondés (29% en 2023, 24% en 2022) estiment que la mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail a un **impact négatif sur leur QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)**.

Parmi les désagréments relevés :

- **la perte de temps : 52%** (65% en 2023)
- **la sur-fréquentation : 51%**
- **le manque de ponctualité / le risque de retard : 45%**
- **le risque d'accidents / de désagréments lié au comportement des autres usagers : 42%** (35% en 2023)
- **la pollution : 25%**
- **le manque de linéarité / le nombre de changements / la multimodalité : 22%** (16% en 2023) - Sans surprise, ce chiffre augmente avec le nombre de modes de transports utilisés. Ainsi, seuls 14% de ceux utilisant un seul moyen de déplacement citent ce désagrément, contre 32% des personnes qui en utilisent plusieurs.

70% affirment d'ailleurs que les conditions de déplacement pour effectuer le trajet domicile-travail pèsent dans leur choix de postuler ou de rester dans une entreprise. **68%** précisent que **l'accès à des solutions de mobilité influence leur choix ; une tendance encore plus forte chez les moins de 35 ans**, qui sont 79% à avoir répondu dans ce sens, à l'inverse des personnes de 50 ans ou plus qui ne sont que 55%.

Le rôle des entreprises dans la mobilité de leurs collaborateurs

55% des actifs interrogés déclarent bénéficier d'au moins une solution de mobilité via leur entreprise (56% en 2023, 59% en 2022). Pour **54%** des actifs qui en bénéficient, **l'économie financière représente le principal avantage**. Viennent ensuite :

- le confort et le bien-être : 32%
- le gain de temps lié à la diminution du temps de trajet : 24%
- la diminution du stress et le gain de sérénité : 23%
- la sensation de contribuer à réduire la pollution : 22%

10% des actifs ont ainsi accès à un **véhicule de fonction ou de service mis à leur disposition par leur employeur**. Parmi eux, **21%** sont équipés d'une voiture électrique ou hybride (simple ou rechargeable). Concernant ces détenteurs d'une voiture électrifiée, **83% ont accès à des solutions de recharge fournies par leur entreprise** : 78% sur leur lieu de travail, 17% à leur domicile, 30% via une carte pour recharger le véhicule sur les bornes publiques (le cumul de plusieurs de ces solutions étant parfois constaté).

25% des sondés bénéficient du **remboursement des titres de transports en commun**. Comme les années précédentes, il s'agit de **la première solution proposée par les entreprises et utilisée par les travailleurs pour accompagner leur mobilité**.

15% des actifs français bénéficient d'un **remboursement des frais kilométriques** (16% en 2023, 20% en 2022). Il s'agit de la seconde solution proposée par les entreprises à leurs salariés pour accompagner leur mobilité, suivie de près par **la possibilité de bénéficier d'un forfait mobilités durables : 14%** (11% en 2023). Le remboursement des frais kilométriques reste toutefois la solution la plus souhaitée par les actifs interrogés ; **un résultat qui confirme la préférence des actifs français pour les déplacements en voiture, ou tout au moins leur nécessité**.

31% des actifs interrogés ont déjà pratiqué ou pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. Parmi eux, **22%** utilisent un **système de mise en relation entre salariés effectuant le même trajet**.

Quel avenir pour les trajets domicile-travail ?

80% des personnes sondées souhaitent au moins une évolution concernant leurs trajets domicile-travail dans les années à venir. Sans surprise, **la volonté d'effectuer des trajets plus économiques arrive en tête avec 40% des suffrages**. L'envie de réaliser des trajets **plus rapides** figure en seconde position avec **31%**. Un résultat en phase avec la perte de temps, identifiée comme le désagrément nuisant à la qualité de vie au travail des actifs le plus évoqué (52%). Vient ensuite le souhait de trajets **plus écologiques : 25%**.

Méthodologie | Étude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 17 au 21 juin 2024 auprès de 1002 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu, région et taille de l'agglomération).

À propos d'Alphabet

Chaque jour, les équipes Alphabet s'investissent auprès des responsables d'entreprise pour trouver, mettre en place et maintenir les solutions de mobilité les mieux adaptées à leur organisation et à leurs collaborateurs. Leur volonté est de leur apporter un regard complet sur la mobilité de leur entreprise prenant en compte les aspects financiers, économiques et fiscaux, la réglementation et ses évolutions, la RSE, la sécurité, le bien-être de leurs salariés, leur marque employeur. Leur ambition est de s'inscrire avec chacun de leurs partenaires dans une démarche qualitative de partenariat solide et durable.

Filiale du BMW Group, Alphabet est présent dans 36 pays et accompagne quotidiennement 720 000 conducteurs de véhicules particuliers et utilitaires légers de toutes marques, dont 106 000 en France. Pour suivre les actualités d'Alphabet France en temps réel : [site internet](#) · [LinkedIn](#) · [Facebook](#) · [Instagram](#)

Contacts presse | Open2Europe

Sarah Ousahla - s.ousahla@open2europe.com - +33 (0)1 55 02 15 31
Charline Emelina - c.emelina@open2europe.com - +33 (0)1 55 02 14 62